

Fiche technique

Création d'une cellule CSP autonome à Tours par la fusion des quatre cellules CSP existantes

1- Objectifs poursuivis par le projet

La direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire s'est engagée dans une démarche de restructuration de son réseau territorial, visant à adapter son organisation et ses méthodes de travail afin d'en optimiser et d'en sécuriser le fonctionnement, en rendant le meilleur service à ses usagers et partenaires.

Cette démarche d'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers, engagée lors de la création des SIP et des SIE, se poursuit par de nouveaux regroupements de structures.

S'agissant du contrôle sur pièces des particuliers, une note du bureau CF1 a défini, le 16 janvier 2008, les orientations nationales de cette mission pour l'accomplissement de laquelle une boîte à outils du CSP des particuliers a été mise à la disposition des agents.

En fonction de son tissu et des contraintes locales, le directeur peut organiser ses services et spécialiser des agents à cette mission.

A cet effet, trois niveaux d'implication des structures dans le CSP des particuliers peuvent être globalement distingués :

- les secteurs d'assiette effectuent le CSP de régularisation ;
- les cellules CSP, au sein des SIP, se spécialisent sur le CSP d'initiative ;
- des structures spécialisées peuvent être créées, hors des SIP, pour assurer le CSP le plus difficile (CSP d'initiative technique, DFE, etc.).

Mises en place au 1er novembre 2008 et créées au TAGERFIP au 1er janvier 2009, les quatre cellules CSP attachées aux SIP de Tours ne permettent plus, dans leur structure actuelle, de répondre de manière optimale aux attentes en terme d'animation, de mutualisation, de soutien et de couverture du tissu fiscal.

Il est donc envisagé de détacher les cellules CSP des quatre SIP de Tours et de les fusionner pour constituer une cellule CSP autonome, c'est-à-dire placée sous la responsabilité d'un cadre dédié à Tours, dont la dénomination sera « cellule CSP de Tours ».

Outre la qualité de service, cette opération a pour objectif l'amélioration du pilotage et de l'animation de la mission de contrôle sur pièces des particuliers, ainsi que des conditions de travail des agents.

N. B. : dans l'hypothèse où la DDFiP d'Indre-et-Loire ne recevrait pas la confirmation formelle de l'autorisation de fusionner les quatre cellules CSP à Tours au 1er janvier 2015, celles-ci seraient néanmoins regroupées en un même lieu et à la même date, et placées sous le pilotage d'un cadre dédié (à l'instar du réseau FI). Ce regroupement transitoire

permettra d'atteindre, sans retard, les objectifs recherchés en matière d'animation, de mutualisation, de soutien et de couverture du tissu fiscal.

2- Démarche poursuivie pour préparer l'opération

a) La création de groupes de travail associant direction et structures et de réunions entre les responsables de structures et les équipes concernées.

Le 3 juillet 2014, un groupe de travail rapprochant les responsables de divisions métiers et transverse, d'une part, et de structures concernées par les restructurations, d'autre part, s'est réuni pour examiner la méthode de préparation des opérations de restructuration.

La cellule CSP de Tours se consacrera au CSP d'initiative des particuliers, selon des modalités qui prendront en considération le champ d'intervention des SIP (CSP de régularisation), du PCRP (CSP des DFE et des dossiers complexes) et du PCE.

A cet effet, plusieurs réunions de travail seront tenues afin d'élaborer un protocole multi-services avant le 31 décembre 2014. Celui-ci traitera également de la participation de la cellule CSP à la campagne des déclarations de revenus.

b) L'association des représentants du personnel en CHSCT

Un groupe de travail du CHSCT, consacré aux restructurations, s'est réuni le 29 septembre 2014 afin de déterminer le périmètre de l'étude d'impact préalable à chacune des opérations de restructuration et d'élaborer une fiche-cadre synthétisant les différents points de l'étude et les réponses devant être apportées aux questions que celle-ci soulève.

La maquette de la fiche d'impact a été présentée au CHSCT le 7 octobre 2014. Le projet de réorganisation sera présenté pour avis au CHSCT du 4 novembre 2014.

3- L'organisation de la nouvelle cellule CSP de Tours au 1er janvier 2015

La nouvelle structure sera composée d'un emploi A+ et de 13 emplois B issus des cellules CSP des 4 SIP de Tours selon les modalités suivantes :

SIP DE TOURS NORD	4
SIP DE TOURS OUEST	3
SIP DE TOURS SUD	2
SIP DE TOURS EST	4
Total	13

4- L'organisation immobilière

Les quatre cellules CSP seront regroupées au 2ème étage du CDFP de Tours. Le déménagement pourrait être réalisé en fin d'année. L'espace dédié à ce regroupement sera composé de trois plateaux et de deux bureaux individuels.